

République Française



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B.P.7
68170 RIXHEIM CEDEX

Tél. : 03 89 64 25 34
Fax : 03 89 44 04 07
www.rixheim.fr

POLICE MUNICIPALE
police.rixheim@rixheim.fr

ARRÊTÉ

Autorisation d'occupation du domaine public « Festival CIRKOMINO & Fête du Quartier des Romains »

195/POL/2026

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-2, L.2213-1, L.2213-6 et L.2215-4 ainsi que le Code des Communes,
- Vu** le décret n°58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la police de circulation routière (Code de la route), modifié et complété,
- Vu** les arrêtés interministériels des 22 octobre 1963, 24 novembre 1967 et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière, modifiés et complétés
- Vu** le Code Pénal et notamment son article R.610-5,
- Vu** la demande formulée par Madame Manuella NGNAFEU, Directrice générale de l'Association du Centre Social-Relais Culturel de La Passerelle – Allée du Chemin Vert 68170 Rixheim tendant à obtenir l'autorisation d'occupation du domaine public Allée du Chemin Vert à Rixheim.

ARRÊTÉ

Article 1er :

Madame Manuella NGNAFEU est autorisée à utiliser le domaine public, allée du chemin Vert, selon le plan ci-joint dans le cadre du festival CIRKOMINO, et de la Fête du Quartier des Romains, qui se dérouleront le samedi 30 mai 2026 de 14h00 à 19h00 et le dimanche 31 mai 2026 de 14h00 à 18h30.

Article 2 :

Les représentants et personnels de l'Association s'assureront de la mise en place des infrastructures conformément au plan joint.

Article 3 :

Ils assureront la surveillance de la manifestation, en période Vigipirate « urgence attentat », en prévoyant un dispositif d'alerte des secours en cas de sinistre.

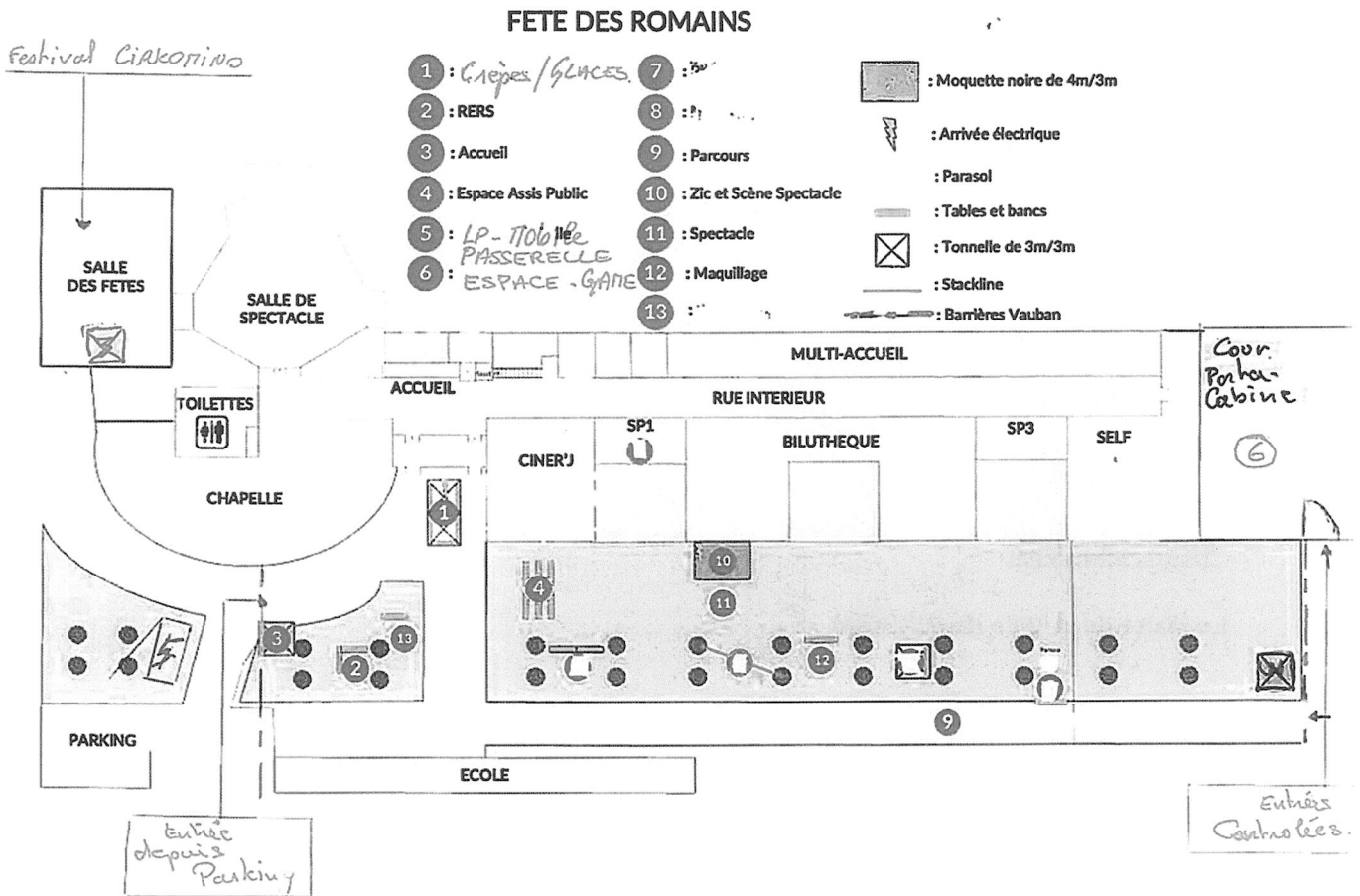
Article 4 :

Ils veilleront à rendre les espaces verts publics libres de tout équipement, et de tout déchet, à l'issue de la manifestation.

Article 5 :

Ces mesures s'appliqueront le samedi 30 mai 2026 de 14h00 à 19h00 et le dimanche 31 mai 2026 de 14h00 à 18h30.

P.B



Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Strasbourg ou par l'application " Télérecours citoyens " accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 7 :

Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rixheim,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Rixheim,
- Monsieur le Chef du Service de la Police Municipale de Rixheim,
- Monsieur le Conseiller Municipal Délégué à la Sécurité,
- Madame la Directrice des Services Techniques, de l'Urbanisme et de l'Environnement (pour exécution et/ou information),
- Madame Manuella NGNAFEU, Directrice générale de l'Association du Centre Social-Relais Culturel de La Passerelle – Allée du Chemin Vert 68170 Rixheim.

Fait à Rixheim le 07 mai 2026.

Pour le Maire
Le 1^{er} Adjoint en charge de la Sécurité



Patrick BOUTHERIN

Publié sur le site de la commune de Rixheim le 13 MAI 2026